

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI  
16 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 16 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la maison des associations. Nombre de membres en exercice : 23  
Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 10 juin 2025  
sous la présidence de M. Denis PEILLOT maire de la commune d'Estrablin

**Présents** M. Denis PEILLOT-maire- Mme Carole VICIANA- M. Brice DECORTES - M. Fathi ALI-GUECHI -  
Mme Maud LACROIX -M. Dominique JESTIN - adjoints-  
M. Dominique VANEL - M. Eric MOREL -Mme Delphine MONIN- Mme Aznive MARCARIAN-Mme Pascale  
ABEL-COINDOZ-M. Didier PEYRON -M. Olivier BERNARD- Mme Gaëlle AMOURIQ - M. Gilles LENTILLON  
Mme Adèle GROLEAS - Mme Corine SERVANIN conseillers  
**Pouvoirs** : Mme Réfija BABACIC pouvoir Mme Delphine MONIN- Mme Emilie ESCARGUEIL pouvoir à M.  
Fathi ALI-GUECHI-M. Alain AICHOUN pouvoir M. Denis PEILLOT  
**Absents** : M. Jean-Jacques DEFLANDRE-Mme Ingrid CHAPUIS- Mme Corinne PETREQUIN  
Secrétaire de séance : Mme Delphine MONIN

Monsieur, le Maire procède à l'appel nominal, chaque élu signale sa présence oralement le quorum est atteint. Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

*Monsieur le maire soumet le procès-verbal 19mai 2025 à l'approbation du conseil municipal, n'appelant pas d'observation particulière, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.*

Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande la désignation d'un secrétaire de séance, Mme Delphine MONIN est désignée comme secrétaire pour toute la durée de la séance.

Il est ainsi procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du lundi 19 mai
2. Lecture décision du Maire : virement de crédit -Régularisation chapitre 13
3. Affaires générales : Emprunt rénovation de la Mairie annule et remplace la délibération n° 18/2025
4. Etat civil : nomination d'un coordonnateur communal de recensement de la population 2026
5. Finances : subventions exceptionnelles
6. Enfance-jeunesse : renouvellement convention de mise à disposition des locaux CMCAS
7. Questions diverses

La séance a débuté à 19h après le présentation du CMEJ aux élus.

**Délibération n°28-2025 : Affaires générales : Emprunt-rénovation de la mairie – annule et remplace la délibération n°D18-2025**

Rapporteur : Denis PEILLOT

M. le Maire explique qu'il faut voter pour la même délibération que le 19 mai suite à une modification de taux.

Le vote s'est effectué à main levée

VOTE : pour : 20/ contre : 0/ abstention 0/ non-participation : 0

**Délibération n°29-2025 : Etat civil : nomination d'un coordonnateur communal de recensement de la population - 2026**

Rapporteur : Denis PEILLOT

**Considérant** que la collectivité doit organiser pour l'année 2026 les opérations de recensement de la population.

**Considérant** qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement :

**Le conseil municipal, après avoir délibéré**

- **Décide de désigner comme coordonnateur de l'enquête INSEE à mener, l'agent non titulaire, Mme JIMENEZ Mathilde**
- **Précise que le coordonnateur d'enquête bénéficiera d'heures supplémentaires (IHTS)**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.**
- **Charge le Maire ou sa représentante la 1<sup>ère</sup> adjointe de faire le nécessaire**

Le vote s'est effectué à main levée

VOTE : pour : 20/ contre : 0/ abstention 0/ non-participation : 0

**Délibération n°30 -2025 : subventions à des associations/organismes**

Rapporteur : Brice DECORTES

La commune de Pont-Évêque nous informe que deux enfants domiciliés sur la commune ont intégré une classe ULIS. Il convient d'autoriser le maire à signer la convention et autoriser le versement de la somme demandée soit 1520 € pour l'année scolaire 2024/2025.

Il est donc proposé de verser la somme de 1520 € à la commune de Pont-Évêque.

L'association Graine de Gym souhaite soutenir l'organisation du Championnat National de Gymnastique Niveau 3 FSCF qui aura lieu les 21 et 22 juin 2025.

Il est donc proposé de verser la somme de 500 € à l'association Graine de Gym.

Le modélisme club organise une exposition les 25 et 26 octobre 2025. Dans un courrier, il sollicite une subvention exceptionnelle de 2000 €.

Il est proposé de verser la somme de 500 € à l'association modélisme club.

Le vote s'est effectué à main levée

VOTE : pour : 20/ contre : 0/ abstention 0/ non-participation : 0

**Délibération n°31 -2025 : Enfance-Jeunesse : renouvellement de mise à disposition des locaux du CMCAS**

Rapporteur : Maud LACROIX

La précédente convention arrive à échéance au 30 juin 2025, le CMCAS et ses représentants proposent de signer une nouvelle convention pour la période 2025/2026 (jointe à la présente délibération).

Cette convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et jusqu'au 30 juin 2026 durant les périodes de vacances scolaires et tous les mercredis hormis la période de Noël comprenant les deux semaines de congés scolaires.

Le CMCAS s'engage à mettre à disposition de la Commune d'ESTRABLIN, les locaux suivants du centre de loisirs : le bâtiment central complet, la cuisine, les extérieurs.

Cette mise à disposition par le CMCAS des installations précitées est consentie au tarif journalier forfaitaire de cent cinquante euros (150 €) qui comprend les fluides et autres charges excepté le ménage des salles utilisées pendant la période à réaliser par la Mairie d'Estrablin et à sa charge.

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention.

Le vote s'est effectué à main levée

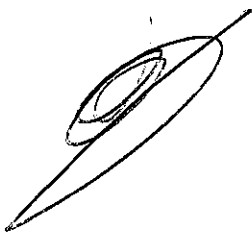
VOTE : pour : 20/ contre : 0/ abstention 0/ non-participation : 0

Il est rappelé à tous les participants que le prochain conseil municipal aura lieu le 21 juillet à 19h

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h

Secrétaire de séance

Delphine MONIN



Le Maire

Denis PEILOT

